

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 décembre 2019

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Thierry Santa le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 17 décembre, a arrêté 1 projet de loi du pays ; arrêté 2 projets de délibération du Congrès ; adopté 5 délibérations du gouvernement ; adopté 36 arrêtés et examiné 10 dossiers d'étrangers. Il a également émis 4 avis.**

### **1. Projet de loi du pays**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant soutien à la croissance de l'économie calédonienne.

*> Voir communiqué détaillé « Loi de soutien à la croissance de l'économie calédonienne ».*

### **2. Projets de délibération du Congrès**

#### **Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant le recours à une délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Nouméa–Magenta. Cet aéroport est actuellement exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu avec la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI), contrat qui doit arriver à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2020. À cette date, une solution assurant la continuité du service public d'exploitation de l'aéroport de Nouméa-Magenta sera mise en œuvre jusqu'à l'attribution du contrat de délégation de service public.

#### **Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant l'octroi d'un bail à construction au profit de la société Helio Koumac sur une parcelle de terrain à Koumac. La structure d'Helio Koumac sera composée de 106 onduleurs et dotée d'une puissance maximale de 5 MWe. Elle disposera d'une capacité de production annuelle de 8 GWh (soit l'équivalent de la consommation d'environ 2 600 foyers) qui sera injectée sur le réseau public grâce au poste source Enercal 33/150 Kv situé à environ 1,6 km.

### **3. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 3 affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 2 affaires).

### **4. Arrêtés du gouvernement**

#### **Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention au cluster « Association maintenance durable » (AMD) pour l'organisation de la semaine des réseaux du 3 au 7 juin 2019 à Nouméa (900 000 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé 3,2 millions de francs pour la mise en œuvre de projets de coopération dans le cadre de l'Accord Particulier avec Wallis-et-Futuna.

*> Voir communiqué détaillé « Soutien aux actions de Wallis-et-Futuna »*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de transport de quatre journalistes qui ont couvert le comité des signataires.

#### **Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Sabrina Argiriou en qualité de chef du service de la sécurité et de la circulation routière de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une régie de recettes auprès du service topographique de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT). Cette régie est habilitée à encaisser les produits provenant de la vente des données, documents, services et prestations du service topographique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 509 048 F à l'assurance Générali Pacifique dans le cadre du règlement d'un sinistre dû à un défaut d'entretien d'un arbre situé sur le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

#### **Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé un report d'un an à la société Calédonienne du Solaire – soit jusqu'au 26 février 2022 - pour la mise en service d'une

centrale de production photovoltaïque avec stockage de 6 000 kilowatts sur la commune de Boulouparis, et ce, pour permettre l'instruction de son dossier de défiscalisation.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à 1 309 965 000 F. La fixation de cette variable permet de calculer les tarifs publics de l'électricité applicables.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le dispositif du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer à la SCI Coeur Historique. Cette opération consiste en la réhabilitation de 76 appartements (63 locatifs aidés et 13 de transition). Au total, le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme de 93 132 377 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le dispositif du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer à la SARL Coeur Historique. Cette opération consiste en la construction de 8 appartements neufs construits (6 locatifs aidés et 2 de transition). Au total, le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme de 16 562 467 F.

Ces deux opérations comprennent également la réalisation de locaux de services (commerces et bureaux), exclus du présent agrément.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le dispositif du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer à la Résidence Nahoata sur la commune de Païta. Cette opération concerne la réalisation de 19 logements dont 10 locatifs aidés (1 F1, 3F2 et 6 F3) et 9 de transition (4 F2 et 5 F3). Au total, le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme de 26 896 431 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption (SARL KONE SHOES et SARL RUN NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mickaël Jamet en qualité de directeur des Services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF).

### Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 66 500 F de subventions aux écoles primaires publiques des îles Loyauté participant aux projets « Mini jeux de l'avenir ». Les « mini-jeux de l'avenir » entrent dans le cadre des projets interdisciplinaires de la direction de l'Enseignement et sont organisés chaque année en partenariat avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), le service des sports de la province Sud et la Ligue handisport et sport adapté.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 7 571 500 F au lycée polyvalent Jules-Garnier pour la gestion des crédits de rémunération des

accompagnateurs d'éducation (accompagnement aux devoirs et à l'épanouissement de l'élève dans le cadre d'activités culturelles ou sportives).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire à l'Université de la Nouvelle-Calédonie de 5 137 332 F pour soutenir les filières DEUST géosciences, des DUT, la PACES (première année commune études de santé) et des licences professionnelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé 4 500 000 F au titre des dépenses de transport scolaire des personnes de droit privé pour le financement des dépenses de transport des élèves des enseignements primaire et secondaire fréquentant les établissements publics ou privés sous contrat. D'une manière générale, ce sont principalement les organisateurs de ramassage scolaire qui en sont bénéficiaires, les familles se regroupant en associations ou personnes de droit privé par commodité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 449 000 F de subventions à deux associations (Livre mon ami et la Fédération des œuvres laïques).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire au collège Francis-Carco de 300 000 F (complément exceptionnel au fonds social).

#### Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 450 000 F à l'Alliance scolaire de Shanghai pour le financement du mobilier nécessaire à l'aménagement d'un espace dédié à la promotion de la langue française et de la francophonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention de 2 744 630 F au CREIPAC dans le cadre du Fonds Pacifique 2019 pour le projet « Mobilité Pacifique ». Ce projet prévoit l'organisation de séjours linguistiques de formation ou de perfectionnement en langue française, à destination de publics issus de l'ensemble des États insulaires du Pacifique, et plus particulièrement de diplomates et hauts fonctionnaires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société LIBERTY MUTUAL INSURANCE EUROPE SE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 275 000 F à l'Alliance française de Wellington dans le but de lui permettre de renouveler son fonds documentaire et d'y installer des visuels promotionnels de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 200 000 F à « Coup de COM » pour réaliser des visuels présentant la Nouvelle-Calédonie dans les espaces culturels et pédagogiques qui lui sont dédiés (alliances Françaises).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention supplémentaire de 3 millions de francs à Musical Productions SARL pour l'organisation du festival Francofolies 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de Mme Matcha Iboudghacem en qualité de directrice des Affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie (DAJ).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité du Congrès l'inscription par priorité de projets de texte en séance publique :
  - projet de loi du pays portant soutien à la croissance de l'économie calédonienne (rapport n° 3040- /GNC du 17 décembre 2019) ;
  - projet de délibération approuvant l'avenant n° 3 au contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie 2017-2021 portant création de l'opération n° V-2 « construction d'un bâtiment de vie des stagiaires du GIEP-NC à Bourail » et habilitant le président du gouvernement à le signer - (rapport n° 3040- /GNC du 17 décembre 2019).
  - projet de délibération approuvant la convention relative à l'exercice de la mission de distribution de l'aide à la continuité territoriale et habilitant le président du gouvernement à la signer (rapport n° 3040- /GNC du 3 décembre 2019).

**Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réparti les dix sièges attribués aux organisations syndicales appelées à siéger au sein de la commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPEL-FP) comme suit : Fédération des fonctionnaires : 3 sièges, UT-CFE-CGC : 5 sièges, USOENC : 1 siège, USTKE : 1 siège.

**Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'acquisition de deux collections d'œuvres et objets d'art destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité (cinq médailles de Nouvelle-Calédonie, de 1876 et 1877, datant de l'administration pénitentiaire pour 1,2 million de francs et un ensemble de documents photographiques et cartographiques pour 557 000 francs).

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 10 millions de francs supplémentaires pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives au prorata du nombre de voix.

Syndicats	Nombre de voix	Nombre de tranches entières de 500 voix	Montant alloué par tranche entière de 500 voix	Total
USOENC	6708	13	181 818,18 F CFP	2 363 636
UT/CFE-CGC	5587,5	11	181 818,18 F CFP	2 000 000
USTKE	4878,5	9	181 818,18 F CFP	1 636 364
CSTC-FO	4331	8	181 818,18 F CFP	1 454 545
FSFAOFP	3769,5	7	181 818,18 F CFP	1 272 727
COGETRA-NC	2479,5	4	181 818,18 F CFP	727 273
CSTNC	1962,5	3	181 818,18 F CFP	545 455
<b>TOTAL</b>		55		10 000 000

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition du Comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS). Isabelle Champmoreau est désignée présidente de la section sociale du COSS, en remplacement de Christopher Gygès. Le docteur Thierry de Greslan remplace le docteur Hala Jenoudet pour assurer la présidence de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret. La désignation de son suppléant fera l'objet d'une modification ultérieure de la composition nominative du COSS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie.

**Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a valorisé de l'actif à transférer à la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 5,2 millions de francs (transfert de matériel) suite à la dissolution de l'Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN) et à la création de l'Agence rurale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a augmenté de 5 % les redevances dues par les importateurs et les exportateurs à la quarantaine animale publique « Jean Vergès » de Nouvelle-Calédonie (frais de dossier et d'inspection, transport et indemnités journalières).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'Interprofession fruits et légumes (IFEL - 989 008 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais engagés pour Gilles Boeuf et Daniel Pauly, scientifiques, dans le cadre de leur venue pour le troisième comité scientifique du Parc naturel de la mer de Corail, qui s'est tenu le 26 juin 2019 à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

**Examen de dossiers de ressortissants étrangers :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et 1 avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé 5 autorisations de travail hors projets miniers et refusé deux demandes d'autorisation de travail hors projets miniers.

**Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif à la procédure disciplinaire applicable aux candidats au brevet de technicien supérieur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la demande d'agrément en tant qu'association de protection de l'environnement (EPLP) pour l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la proposition de loi du pays portant interdiction d'importation et de mise sur le marché d'écrans corporels solaires contenant des perturbateurs endocriniens.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.